

Avis public est par la présente donné

**QUE** le Conseil de la Ville de Beauceville, à sa séance ordinaire du mardi, 7 avril 2026 à 19h30, adoptera le règlement numéro 2026-555 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux.

**QUE** le règlement 2026-555 énonce les principales valeurs suivantes de la municipalité et des organismes municipaux

- 1° L'intégrité des membres du conseil ;
- 2° L'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil ;
- 3° La prudence dans la poursuite de l'intérêt public ;
- 3° Le respect et la civilité envers les autres membres du conseil, les employés de la Ville et les citoyens ;
- 4° La loyauté envers la municipalité ;
- 5° La recherche de l'équité ;

**QUE** le règlement 2026-555 prévoit des règles pour prévenir:

- 1° Toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ;
- 2° Le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites ;
- 3° Toute inconduite portant atteinte à l'honneur et la dignité de la fonction d'élu municipal.

**QUE** le code s'applique à tout membre du conseil de la municipalité.

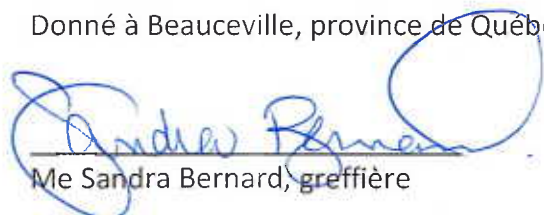
**QU'** Il prévoit les règles de conduite et interdictions :

- 1° La conduite avec respect et civilité des membres du conseil ;
- 2° La conduite avec honneur des membres du conseil ;
- 3° Les conflits d'intérêts ;
- 4° La réception ou sollicitation d'avantages ;
- 5° L'utilisation des ressources de la municipalité par un membre du conseil ;
- 6° Les renseignements privilégiés ;
- 7° L'après-mandat ;
- 8° Les annonces lors d'une activité de financement politique ;
- 9° L'ingérence ;

**QU'** un manquement au code d'éthique et de déontologie peut entraîner l'imposition de sanctions.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la Ville de Beauceville, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 (midi) et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00 (midi).

Donné à Beauceville, province de Québec, ce 25<sup>e</sup> jour de mars 2026.



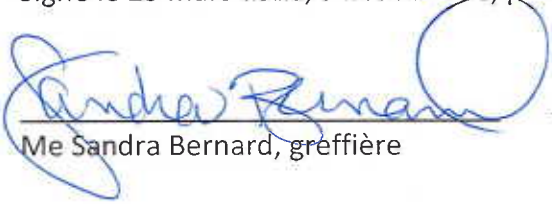
Me Sandra Bernard, greffière

\*\*\*\*\*

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 25 mars 2026.

Signé le 25 mars 2026, à Beauceville, province de Québec.



Me Sandra Bernard, greffière